

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

| Cadre réservé à l'administration | | |
|----------------------------------|--------------------|---------------------|
| Date de réception | Dossier complet le | N° d'enregistrement |

1. Intitulé du projet

Réaménagement de la chute des Moulins de Haute-Rive sur la Loue, commune de Vuillafans

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

F.M.L. (Forces Motrices de la Loue)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

François BARTHE - Gérant

RCS / SIRET 8 0 8 1 2 9 1 4 2 0 0 0 1

Forme juridique S.A.S.

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de rubrique et sous rubrique | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique |
|---|---|
| 25° Installations destinées à la production d'énergie hydroélectrique | Puissance Maximale Brute (PMB) de 467 kW (soit une valeur inférieure au seuil de 500 kW) |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Ré-équipement de la chute des Moulins de Haute-Rive, sur la Loue, sur la commune de Vuillafans. Les travaux consistent à installer une turbine VLH au niveau du déversoir intermédiaire existant, à installer une vanne de garde à l'entrée du canal d'amenée pour réguler et limiter les débits dans le canal d'amenée, à recalibrer le canal d'amenée avec renforcement des berges, à installer une rehausse de 30 cm sur le déversoir intermédiaire et à créer un canal de fuite.

Les caractéristiques du barrage actuel sont maintenues.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont :

- 1- Réaménager une chute aujourd'hui non valorisée afin de produire de l'énergie à partir d'une source renouvelable ;
- 2- Réduire le tronçon court-circuité en installant la turbine au niveau du déversoir intermédiaire ;
- 3- Recalibrer le canal d'amenée, installer une rehausse au niveau du déversoir intermédiaire pour améliorer les conditions d'alimentation de la turbine ;
- 4- Installer une vanne de garde en amont du canal d'amenée pour gérer les niveaux et débits dans le canal d'amenée, notamment en cas de crue ;
- 5- Installer une turbine ichtyocompatible (turbine VLH) pour permettre la dévalaison par la turbine.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet consiste à :

- 1- installer des batardeaux en amont et en aval du canal d'amenée et du canal de fuite pour mettre la zone du chantier à sec ;
- 2- réaliser les travaux de génie civil pour la mise en place de la vanne de garde en amont du canal d'amenée ;
- 3- démonter le batardeau amont et isoler le chantier avec les vannes de garde ;
- 4- recalibrer le canal d'amenée et renforcer localement avec des enrochements les berges ;
- 5- dérocter le canal de fuite et excaver la zone de la centrale ;
- 6- réaliser les travaux de génie civil pour la turbine et installer la turbine VLH ;
- 7- démonter le batardeau en aval du canal de fuite.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le débit maximum dérivé sera de 15,36 m³/s, soit le débit du fondé en titre.

Un débit réservé de 3 m³/s sera maintenu, constitué de 2,8 m³/s dans le tronçon court-circuité et 0,2 m³/s pour l'alimentation du canal Cartier (parties du canal d'amenée et de fuite de la chute des Moulins de Haute-Rive non utilisées dans le cadre du ré-aménagement).

Les vannes de garde du canal seront actionnées pour réguler le débit entrant dans le canal d'amenée et limiter le niveau d'eau, notamment en cas de crue.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est fondé en titre. La dérivation des débits est déjà autorisée. Les travaux pour le canal de fuite implique la destruction de ~870 m² de zone d'alimentation et relève de l'autorisation au titre de la rubrique n° 3.1.5.0 de la nomenclature sur l'eau.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli dans le cadre du dossier Loi sur l'Eau pour l'obtention de l'autorisation.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur |
|---|-----------------------------|
| Débit dérivé | 15,36 m ³ /s |
| Tronçon courtcircuité : | 580 m |
| Hauteur de chute : | 3,42 m |
| Volume recalibrage du canal d'amenée et excavation canal de fuite : | 1565 m ³ évacués |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

FORCES MOTRICES
DE LA LOUE
46 ROUTE DE BESANCON
25840 VUILLAFANS

Coordonnées géographiques¹ Long. 6 ° 12 ' 33" E Lat. 47 ° 04 ' 12 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 6 ° 12 ' 42 " E Lat. 47 ° 03 ' 58 " N

Point d'arrivée : Long. 6 ° 12 ' 30 " E Lat. 47 ° 04 ' 12 " N

Communes traversées :

Uniquement Vuillafans.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? Reconnu fondé en titre - courrier de la DDT du 27/07/2010

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Boisement, prés en friche, ouvrages hydrauliques et biefs de dérivation.

La modification dans l'occupation des sols, hors du cours d'eau, ne concerne que la zone pour l'implantation des vannes de garde et le local pour les installations électriques. Aucune zone humide n'est affectée par le projet.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation : Plan Local d'Urbanisme approuvé le 7 juillet 2007.
 Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet Les travaux se trouvent en zone Ni. Le PLU autorise les constructions, installations et équipements strictement liés à l'exploitation de la ressource en eau, notamment les micro centrales hydroélectriques.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le site des Moulins de Haute Rive est inclus dans l'emprise de la ZNIEFF de type II n°00000-104 'Vallée de la Loue de la source à Ornans'. Classement par décision du 20 février 1974 |
| en zone de montagne ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le secteur des ouvrages est répertorié en tant que zone humide. Une expertise zone humide selon le décret du 1er oct. 2009 a été réalisée par le Cabinet Guinchard montre que la zone des travaux est en dehors de la zone humide. Voir la notice d'incidence jointe. |
| dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le Plan de Prévention des Risques naturels (PPRn) Inondation 'Haute Vallée de la Loue' a été approuvé par arrêté préfectoral le 1er juillet 2008. |
| si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | | | |
| dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Une partie des travaux sera réalisé dans l'emprise du Périmètre de Protection Rapprochée (PPR) du captage de la commune de Vuillafans. |
| dans un site inscrit ou classé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet se situe dans le site Inscrit de la « Haute et Moyenne Vallée de la Loue », inscrit depuis le 7 mars 1979. |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| d'un site Natura 2000 ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet est concernée par les sites NATURA 2000 : - SIC -Directive "Habitats, faune, flore" - FR 4301291 Vallée de la Loue et du Lison ; - ZPS - Directive "Oiseaux" FR 4312009 Vallée de la Loue. |
| d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le site classé « Vieux pont de Vuillafans et immeubles l'avoisinant » se situe en amont du site du projet. Une partie des interventions s'effectuera dans les périmètres de 500 m des monuments inscrits et classés. |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Domaines de l'environnement : | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i> | |
|-------------------------------|---|-------------------------------------|---|--|
| Ressources | engendre-t-il des prélèvements d'eau ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Prélèvement d'un débit de 15,36 m ³ /s, intégralement restitué après turbinage sans modification de sa qualité physico-chimique. |
| | impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | est-il excédentaire en matériaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Recalibrage du canal d'amenée et excavation canal de fuite : 1565 m ³ évacués |
| | est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le tronçon court-circuité à été réduit et le projet adapté pour ne pas impacter les zones humides avoisinantes. Se référer à l'étude d'incidence jointe. |
| | est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le tronçon court-circuité a été réduit et le projet adapté pour ne pas impacter les zones humides avoisinantes. Se référer à l'étude d'incidence jointe. |

EH

| | | | | |
|--------------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La seule consommation d'espace est liée à la création de la vanne de tête du canal et le local technique de la centrale. Les superficies sont réduites : Moins de 10 m2 pour la vanne de tête ; Moins de 100 m2 pour le local technique de la centrale. |
| | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Risques et nuisances | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Crue de la Loue. Le bâtiment technique de la centrale est en dehors de la zone de crue. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | | | | |
| Commodités de voisinage | Est-il source de bruit ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La turbine VLH est submergée et génère très peu de bruit. |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

EH

| | | | | |
|---|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Pollutions | Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les eaux prélevées dans la rivière y retournent sans avoir été modifiées par leur turbinage. |
| | Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | le transformateur comporte un bac de rétention. Les huiles utilisées seront biodégradables et les groupes hydrauliques sont munis de bacs de rétention. |
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les éléments susceptibles d'avoir un impact paysager sont les vannes de tête et le local technique de la centrale. L'étude d'incidence jointe développe les mesures pour réduire l'impact sur les paysages. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

EH

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'utilisation de la force motrice de l'eau est autorisée par le Fondé en Titre. Le projet consiste à mieux valoriser une chute existante.

Il apparaît que notre demande de réaménagement peut être dispensée d'étude d'impact pour les raisons suivantes :

- Le seuil et les ouvrages de dérivation sont existants, aucun nouvel obstacle aux écoulements ne sera créé dans le cadre du réaménagement du site.
- L'emplacement des ouvrages a été adapté afin d'éviter toute emprise sur les zones humides.
- Le projet d'aménagement prévu permet une réduction de la longueur du tronçon court-circuité par rapport au Fondé en Titre.
- L'aménagement a globalement plus d'impacts positifs que négatifs sur l'environnement, notamment:
 - * La production d'énergie à partir d'une source renouvelable ;
 - * L'incidence socio-économique dans une zone rurale et de montagne;
 - * L'autosuffisance énergétique de la zone rurale.

EK

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|--|---|
| 1 | L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; | X |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | X |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | X |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | X |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|--|
| <p>Pièce 4 - Courrier de la DDT - Fondé en Titre</p> <p>Pièces 6 - Plans des ouvrages</p> <p>Pièce 7 - Étude d'incidence</p> |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **Saint-Gaudens**

le, **10 août 2015**

Signature

